

FICHE CONSEIL POUR LES COLLECTIVITÉS dans la Loire

ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES SNU (Service national universel)

LE SNU : EN BREF ET EN PRATIQUE

COMMENT LA COLLECTIVITE PEUT ELLE S'IMPLIQUER ?

QUELLES MISSIONS ET ACTIVITES POSSIBLES ?

COMMENT PROCEDER ?

LE SNU : EN BREF ET EN PRATIQUE

LE SNU = un parcours d'engagement non obligatoire en 3 phases pour des jeunes de 15 à 17 ans

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 15 à 17 ans, pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Les jeunes, de manière volontaire, s'engagent dans un parcours constitué obligatoirement d'un séjour de cohésion de deux semaines (phase 1) et d'**une mission d'intérêt général de 84h hors temps scolaire**. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, compléter son parcours par une période d'engagement de trois mois minimum (phase 3).

Le SNU est encadré par le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020. Les volontaires SNU relèvent du statut de la réserve civique (décret n°2017-930 du 9 mai 2017). Ils ne perçoivent pas de rémunération ni d'indemnité. Un contrat d'engagement SNU encadrant la mission d'intérêt général (MIG) est co signé par l'État, l'organisme d'accueil, le/la volontaire et ses représentants légaux.

COMMENT LA COLLECTIVITE PEUT ELLE S'IMPLIQUER ?

- **En relayant l'information :**
 - aux jeunes du territoire, âgés de 15 à 16 ans, pour démarrer un parcours SNU
 - aux associations et organismes publics du territoire pour les inviter à proposer une mission d'intérêt général (MIG) aux volontaires engagés en parcours SNU. *Un courrier type est à votre disposition pour ce faire.*
- **En proposant une ou plusieurs missions d'intérêt général (MIG) au sein de la collectivité :** il s'agit de construire une offre de mission(s) et d'identifier un ou plusieurs agents qui auront la fonction de mentor (tutorat) pour accompagner les volontaires pendant leur mission.

MISSION D'INTERET GENERAL : QUELLES ACTIVITES POSSIBLES ?

L'enjeu est de croiser au mieux :

les souhaits d'engagement des volontaires résidant sur le territoire (voire territoires limitrophes)

↔

les projets d'intérêt général portés par les services de la collectivité

La mission d'intérêt général favorise l'engagement des jeunes, leur connaissance des valeurs et du fonctionnement des institutions républicaines et des associations à but non lucratif et enfin le développement de leurs compétences psychosociales (confiance en soi, altruisme, ...).

Une mission d'intérêt général SNU n'est ni un stage d'observation, ni un emploi mais l'occasion de proposer à des jeunes de contribuer concrètement à des actions ou des services sans se substituer à des agents en poste ou en congés.

Les points de départ amenant à proposer une mission d'intérêt général peuvent être à la fois :

- les projets en cours ou envisagés au sein de services de la collectivité,
- les domaines dans lesquels les volontaires résidant sur le territoire souhaiteraient prioritairement s'engager, au regard de leurs centres d'intérêt ou de projection professionnelle.

Pour vous aider à définir quelles missions et activités confier à des volontaires SNU, voici les principales missions vécues et appréciées tant par les jeunes que les collectivités en 2020 - 2021 :

Exemples de missions d'intérêt général portées par des collectivités locales dans la Loire et au-delà (les premières missions citées sont majoritairement proposées à ce jour) :

- **Mission d'intérêt général au sein des services publics communaux** : en fonction du projet du jeune et des besoins repérés au sein des services municipaux, proposer une mission d'intérêt général dans des domaines d'intervention variés : animation, soutien à l'organisation d'évènements et projets municipaux, accueil du public, présence de proximité sur l'espace public...
- **actions contribuant aux services rendus par la commune**, dont divers travaux divers d'entretien et d'aménagement, de conservation du patrimoine, des espaces naturels et des biens publics
- Aide aux actes de la vie quotidienne des personnes âgées
- Découvrir un service culturel et participer l'élaboration et à la valorisation d'activités de médiation à destination d'un large public
- Participation au montage d'un projet d'outil de prévention numérique européen
- Réalisation d'une vidéo montage des animations Téléthon, rédaction d'une newsletter pour mobiliser la jeunesse dans le département, faire vivre les réseaux sociaux du Téléthon sur instagram, twitter et Facebook...
- Organisation des différentes fêtes municipales : préparer des décorations, décorer...Participer aux manifestations et aux activités
- Découvrir l'animation socio-culturelle auprès de jeunes adolescents 11-17 ans en intégrant l'équipe d'animation du Pôle Jeunesse et en participant à la mise en œuvre du programme d'animation.
- **...A vous de vous laisser inspirer par ces initiatives et d'inventer la ou les missions au profit de votre territoire et de la croissance de l'envie d'engagement des jeunes !**

COMMENT PROCEDER POUR PROPOSER UNE MIG ?

1. Échanger sur votre projet et identifier les volontaires du territoire

Il vous est recommandé de **prendre contact, pour toute question et tout projet avec le référent départemental à l'Engagement M. Eric MUNIER** du service départemental DSDEN-Jeunesse Engagement Sports : 04 77 59 41 13 / eric.munier@ac-lyon.fr

Pour prendre contact avec les volontaires de votre territoire, du fait du RGPD (règlement général de protection des données personnelles), il convient que la collectivité identifie une personne parmi ses agents : le SDJES 42 pourra envoyer les coordonnées de cette personne aux volontaires de la commune ou du territoire afin que ceux qui le souhaitent prennent contact, le cas échéant pour exprimer leurs envies et disponibilités d'engagement (hors temps scolaire).

2. Construire l'offre de mission(s) de 84 h minimum

L'offre de mission(s) peut être :

- **une unique mission, de type générique**, concernant toute la collectivité (avec une coordination par la Direction Générale des Services ou le Secrétariat de mairie, en lien avec les services pouvant proposer des activités) :

"découverte du fonctionnement de la collectivité et appui aux actions d'intérêt général mises en oeuvre par les services municipaux",

ce qui permet le cas échéant de proposer à des volontaires de réaliser un parcours d'une dizaine d'heures par exemple pour contribuer à tel événement , une autre dizaine d'heures pour découvrir et contribuer au conseil municipal des enfants et des jeunes par exemple, une autre dizaine d'heures pour participer à des cérémonies commémoratives, ou encore aider au CCAS, ou bien encore découvrir le point information jeunesse ou les associations locales en partenariat avec la collectivité...etc.

- **une ou plusieurs mission(s) portée(s) par différents services volontaires de la collectivité** (culture, periscolaire, environnement...) au regard d'actions ou de projets spécifiques (fête intervillages, forum des associations, téléthon, ...etc).

3. Les étapes clés

→ recenser auprès de vos services lesquels seraient intéressés et en mesure de proposer une MIG et de tutorer un ou plusieurs volontaires

→ construire l'offre de mission(s)

→ identifier une personne référente au sein de la collectivité avec qui les volontaires résidant sur le territoire prendront contact pour croiser leurs motivations, disponibilités voire proposer des activités d'intérêt général

→ publier l'offre de mission(s) sur la plateforme SNU avec l'aide du référent départemental MIG SNU (Eric Munier – eric.munier@ac-lyon.fr)

- étudier les candidatures des volontaires aux offres de mission publiées
- valider le contrat d'engagement des volontaires retenus (contrat dématérialisé)
- évaluer la mission avec le référent départemental en fin de mission.

CONTACT

Eric MUNIER : référent départemental pour l'engagement et pour les MIG SNU dans la Loire

eric.munier@ac-lyon.fr - 04 77 59 41 13